

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	27/10/2023	L'an deux mil vingt-trois, le mardi sept novembre, à 19h Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	9	
Absents	2	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER (arrivée à 19h30), Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 A COMPTER DE L'EXERCICE 2024

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable :

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles ;
- Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe) ;
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget général

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
2. Un pré-requis pour présenter un compte financier unique ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

La M57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOpte** par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 abrégé à compter de l'exercice 2024;
- **PRÉCISE** que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget général.
- **AUTORISE** M. le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 33-2023 DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23-42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu la délibération du 11 avril 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023,
Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget,
il est proposé la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61551-011	Entretien de matériel roulant	5 000.00 €	
66111-66	Intérêts réglés à l'échéance	500.00 €	
681-68	Provision pour risques et charges	2 641.00 €	
681-042	Dotation aux amortissements	-2 641.00 €	
7788	Produits exceptionnels divers		5 500.00 €
	TOTAL :	5 500.00 €	5 500.00 €
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158 - 72	Autres installations, matériel et outillage	1 800.00 €	
2181 - 72	Installations générales	1 000.00 €	
2188 - 72	Autres immobilisations corporelles	- 5 300.00 €	
2131 - 74	Bâtiments publics	1 900.00 €	
2152 - 100	Installation de voirie	- 400.00 €	
2116 - 125	Cimetière	1000.00 €	
15182 -040	Autres provisions pour risques		- 2 641.00 €
10222 -10	FCTVA		2 641.00 €
	TOTAL :	0.00 €	0.00 €
	TOTAL :	5 500.00 €	5 500.00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 ci-dessus proposée.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire donne lecture d'une demande reçue d'une personne qui souhaite proposer ses services de secrétaire itinérante, le vendredi matin, place du mail. Les membres du Conseil Municipal valident cette demande.

M. Le Maire informe du déroulé de la cérémonie du 11 novembre 2023. Le rassemblement est prévu à 11h45 place du Mail.

M. le Maire informe de l'avancée des travaux :

- la réparation du pignon de l'église est terminée
- la climatisation est installée dans la salle des fêtes
- la pose du parquet dans la salle des fêtes est en cours
- les travaux du kiosque débuteront fin novembre.

M. le Maire précise qu'une réunion entre les habitants de la rue de la Maissonnette et les services de l'assainissement de la CCTOVAL a eu lieu. Une visite sur place est prévue le 13 novembre, pour déterminer les points de raccordements.

M. le Maire informe que la Sainte-Barbe se déroulera le 18 novembre prochain à Continvoir.

M. le Maire rappelle que le congrès des Maires d'Indre et Loire a lieu le 29 novembre prochain.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Fédération Française d'Équitation annonçant la participation de Mlle Marie Verna aux championnats de France d'équitation. Marie VERNA a obtenu la 1ère place dans la discipline « Atelage Championnat Elite GP Poney Solo ».

Mme Séverine Grandemange demande si le comité des fêtes pourrait communiquer son affiche pour la fête de Noël rapidement afin qu'elle puisse être partagée sur les réseaux sociaux.

Mme Nicole Royer indique qu'il faudra revoir le contrat de location de la salle des fêtes et réfléchir aux tarifs suite aux différents investissements réalisés. M. Christian Saget ajoute qu'il faudra faire attention au nouveau parquet ; il manque des tampons sur des tables et chaises, ce qui expose au risque de rayures et il faudra réfléchir à investir dans du nouveau mobilier. M. Christian Saget demande si l'installation d'un accès internet à la salle des fêtes la rendrait plus attractive. Les membres du conseil s'interrogent sur cette idée car la plupart des personnes ont accès à internet sur leur téléphone.

Mme Nicole Royer signale un problème d'éclairage public aux abords de la salle des fêtes. Cet éclairage n'est toutefois pas géré par le SIEIL, la commune doit voir en interne pour la réparation.

Mme Sylviane Grandemange rappelle que l'an passé, pour les illuminations de Noël le Conseil avait choisi de réduire le nombre d'illuminations de Noël et propose que le bourg soit un plus illuminé cette année. Madame Séverine Grandemange émet l'idée d'un concours de décorations de maisons pour l'an prochain. Madame Nicole Royer informe que les sapins ont été commandés.

Madame Sylviane Grandemange regrette qu'une nouvelle fois, il y ait des soucis de distribution du bulletin municipal 90 secondes. Les distributions deviennent de plus en plus irrégulières.

M. Sylvain Dolivet indique que des devis pour la réfection des trottoirs rue des acacias et au niveau de l'église ont été sollicités. L'entreprise COLAS et l'entreprise TPPL ont pour le moment répondu.

M. Jean-Claude Vauguet annonce la réouverture de l'alambic. Il relate divers défauts du bâtiment (souci de gouttière, irrégularité de la dalle).

Mme Mélanie Ossant précise que l'appel d'offres pour l'achat d'un tracteur sera transmis très prochainement à la CCTOVAL pour publicité.

Mme Mélanie Ossant indique avoir rencontré le président de l'association des Martins pêcheurs, qui lui a soumis l'idée de la construction d'une cabane à l'étang. Cette cabane ne serait pas close et accessible à tous. La superficie envisagée est de 20m². Afin de valider la

faisabilité du projet un certificat d'urbanisme sera demandé et une estimation du coût de construction sera réalisée.

Mme Mélanie Ossant rappelle que lors de la précédente séance, les membres du conseil avaient validé l'achat d'une tyrolienne en acier. M. Christian Saget ajoute qu'il a pris contact avec le responsable du parc aventure « Le Baud'rillé » afin d'étudier la possibilité d'installer une tyrolienne entre deux arbres comme l'installation à Rillé de 30m de long. La société Gadawi a envoyé un devis. Le coût de cette installation est bien moins onéreux que celles présentées précédemment au conseil, et offre l'avantage d'un entretien moindre. Les membres valident cette proposition.

Mme Mélanie Ossant annonce une réunion « Plan Communal de Sauvegarde » le 20 novembre prochain, à 18h30, en mairie. A cette occasion, le travail réalisé par le groupe d'élus sera présenté aux responsables secteurs.

Mme Mélanie Ossant informe avoir recontacté le louvetier ; en effet, les blaireaux sont retournés à l'endroit d'où ils avaient été chassés (la Perrière).

Madame Mélanie Ossant sollicite l'avis du conseil quant au recours à la Safer pour l'acquisition des biens sans maître. Il avait été envisagé de réaliser cette opération en interne, mais celle-ci demande trop de temps, elle propose donc de dédier une enveloppe budgétaire chaque année à ce projet. Les membres approuvent.

M. Christian Saget indique que l'entretien du cimetière représente une charge importante. Les agents techniques ont soumis l'idée d'un engazonnement. Lors d'un déplacement, M. Christian Saget, a pu lui-même constater le rendu d'une telle solution. Il a alors contacté l'élus de la commune afin d'obtenir plus d'information sur ce procédé. La société Echo-vert commercialise les produits dédiés à ce type d'engazonnement. Mme Mélanie Ossant signale le coût élevé de ce type d'engazonnement.

M. Christian Saget dit avoir participé à une réunion à la CCTOVAL sur les énergies renouvelables. L'intervenante se propose de venir présenter le système de chaufferie biomasse à la commune. Elle sera contactée afin d'organiser une rencontre.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 12 décembre à 19h.

La séance est levée à 22h00.